


Action :	Rédiger une charte architecturale et d'urbanisme sur l'Espace Mont-Blanc (en intégrant les techniques HQE)	
Politiques et stratégies :	Gérer l'espace foncier, l'urbanisation et l'habitat pour un développement socio-économique harmonieux et solidaire	
		Fiche « ACTION » J1
Type d'action :	<input type="checkbox"/> Programme actions	<input type="checkbox"/> Mesure
Portée transfrontalière :	<input checked="" type="checkbox"/> Trinationale	<input type="checkbox"/> Nationale
	<input type="checkbox"/> Binationale	<input type="checkbox"/> Régionale
		<input type="checkbox"/> Locale
Localisation : Espace Mont-Blanc, France-Italie-Suisse		
Description :		
<p>Cette action vise à édicter une charte « architecture et urbanisme de l'EMB » afin de préserver la typologie et le style des bâtiments et des constructions, lors de leur rénovation ou de leur construction.</p> <p>On profitera de cette occasion pour intégrer à cette charte des recommandations allant non seulement dans le sens du standard de qualité Minergie, mais plus encore vers une démarche de type HQE (haute qualité environnementale).</p> <p>Ainsi, les rénovations et nouvelles constructions tiendront compte des héritages et traditions du passé en terme d'architecture, de savoirs-faire et de matériaux de construction, ainsi que des nouvelles connaissances en terme de procédés constructifs et de conception des bâtiments pour permettre de maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur (éco-construction et éco-gestion) et créer un environnement intérieur satisfaisant (confort et santé) pour tous les stades de vie du bâtiment (construction, exploitation, démolition).</p> <p>Liens avec Fiche F3</p>		
Modalités de mise en œuvre :		
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les styles architecturaux principaux et caractéristiques des différentes régions de l'EMB - Edicter à l'aide de professionnels de l'aménagement, d'historiens et de sociologues, en partenariat avec la population, les règles et priorités de construction de bases (charte) nécessaires au maintien d'un cadre d'habitat fidèle au tissu existant, sans être toutefois conservateur à outrance - Etablir des recommandations d'aménagement, de conception et de construction, basés sur les nouvelles connaissances en matière de bâtiment durable, notamment le standard Minergie et la démarche HQE, ainsi que les principes d'une construction écologique (concept énergétique, choix des matériaux, matières renouvelables ou recyclées, etc.) - Adapter les règlements communaux en conséquence - Informer les professionnels de l'aménagement des potentiels d'un management environnemental (système de management environnemental SME, certification ISO 14'000, analyse de cycle de vie) - Sensibiliser les populations et les professionnels à l'importance d'un aménagement responsable et harmonieux, respectueux tant de l'homme et son patrimoine, que de la nature et ses ressources - Mettre au point des outils à l'intention des concepteurs et constructeurs pour leur faciliter l'application de cette charte et la prise en compte des critères environnementaux - Etudier la possibilité d'accorder une aide, un prix ou un label aux constructions intégrant le mieux la charte et ses recommandations 		
Acteur(s) :		
Maître(s) d'ouvrage : EMB, cantons/départements		
Partenaire(s) : Offices fédéraux de l'énergie, Instituts de recherche		
Date de création : 30.08.05		Fiche J1 page 1

Financement :

Source(s) de financement possible(s) :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> EMB | <input checked="" type="checkbox"/> Commune(s) |
| <input type="checkbox"/> Pays | <input type="checkbox"/> Privé |
| <input type="checkbox"/> Région, Canton/Département | <input type="checkbox"/> Autre : |

Coûts approximatifs : 50-75'000 EUR

Remarque :

Sans les coûts d'adaptation des règlements communaux et ceux liés à la prise en compte de ces principes dans les constructions.

L'aide ou le prix délivré à certains projets pourraient être financés par un Office fédéral ou un Institut de recherche pour stimuler la recherche, le développement de nouvelles solutions et connaissances.

Monitoring (indicateurs possibles) :

- nombre de nouvelles constructions intégrant la charte « architecture et urbanisme de l'EMB »
- nombre de rénovations intégrant la charte « architecture et urbanisme de l'EMB »
- montant des subventions allouées
- suivi de projets pilotes en terme de coûts et d'impacts

Outil(s) d'application nécessaire(s)

- Domaines : Aménagement du territoire Environnement Economie
 Société
- Type d'outil : Technique Juridique Institutionnel

Commentaires et recommandations :

Nécessite la mise à jour des règlements communaux dans le sens de la charte et la mise à disposition des professionnels d'aides et d'outils d'application des principes définis.

→ Liens avec les fiches J2, H4, H5, H6, H7

Evaluation des incidences et effets prévisibles de l'action sur les pôles du DD :


Commentaires :

L'adoption d'une charte « architecture et urbanisme de l'EMB » permet de mieux maîtriser les impacts environnementaux des constructions (énergie, eau, déchets, etc.), tout en préservant le patrimoine architectural caractéristique des différentes régions.

Au niveau environnemental, le bilan est ainsi positif, alors qu'en terme de société il permet la préservation du cadre de vie traditionnel et le maintien d'un certain savoir-faire. Pour l'aspect économique, la démarche engendre un léger surcoût d'investissement. Par contre, les coûts de fonctionnement tout comme ceux de maintenance s'en trouveront minimisés. Cette approche intégrant les aspects HQE est donc avantageuse par rapport à une approche ordinaire.

Date de création : 30.08.05

Fiche J1 page 2

Action :	Rationaliser l'utilisation et le développement des infrastructures, des équipements et des services publics	 Espace Mont-Blanc
Politiques et stratégies :	Gérer l'espace foncier, l'urbanisation et l'habitat pour un développement socio-économique harmonieux et solidaire	
		Fiche « ACTION » J2
Type d'action :	<input type="checkbox"/> Programme actions	<input type="checkbox"/> Mesure
Portée transfrontalière :	<input checked="" type="checkbox"/> Trinationale	<input checked="" type="checkbox"/> Action
	<input type="checkbox"/> Binationale	<input type="checkbox"/> Nationale
	<input type="checkbox"/> Régionale	<input type="checkbox"/> Locale
Localisation : Espace Mont-Blanc, France-Italie-Suisse		
Description : Profitant d'une entité opérationnelle comme l'EMB, il est possible de penser plus globalement, et au-delà des frontières, au développement des infrastructures, des équipements et des services publics. Ceci permettra de maintenir un niveau de services performants sans porter atteinte à leurs qualités ni à la santé des finances publiques.		
Modalités de mise en œuvre :		
<ul style="list-style-type: none"> - Identification des besoins et des sites potentiellement disponibles sur la base d'un ensemble de critères (surface nécessaire, accessibilité, emplois potentiels, impacts environnementaux, atteinte au paysage, etc.), p. ex. par analyse multicritères - Favoriser, sur la base d'une gestion coordonnée des projets territoriaux et des outils de gestion de l'urbanisation existants, la coopération entre communes et régions pour la mise en place des infrastructures publiques (transports, écoles, etc.), des équipements et des services publics, en maintenant l'accent sur un service de proximité performant pour la population - Définir un niveau d'équipements et de services financièrement supportable par les collectivités et acceptable par la population en terme de proximité et d'accessibilité - Instaurer une clé de répartition pour le financement de ces projets (p. ex. selon le bassin de population concerné) 		
Acteur(s) :		
Maître(s) d'ouvrage : pays, cantons/départements et communes		
Partenaire(s) : organismes intercommunaux, intercantonaux/interdépartementaux de développement		
Date de création : 30.08.05		Fiche J2 page 1

Financement :

Source(s) de financement possible(s) :

- EMB
 Pays
 Région, Canton/Département
- Commune(s)
 Privé
 Autre :

Coûts approximatifs : 25-50'000 EUR

Remarque :

Seul le coût de l'analyse préliminaire de définition des besoins et potentiels est compris ; le coût global est fonction des besoins qui seront identifiés et exprimés.

Monitoring (indicateurs possibles) :

- Coûts des infrastructures, équipements et services publics rapportés au nombre utilisateurs
- Amélioration qualitative de l'offre (selon enquête)
- Bilan des économies réalisées en terme financier et d'utilisation du sol

Outil(s) d'application nécessaire(s)

- Domaines : Aménagement du territoire Environnement Economie
 Société
- Type d'outil : Technique Juridique Institutionnel

Commentaires et recommandations :

Cette rationalisation nécessite une coordination avec les bases légales existantes, ainsi que la gestion coordonnée des projets territoriaux à l'aide d'outils de gestion de l'urbanisation compatibles.

→ Liens avec les fiches J3

Evaluation des incidences et effets prévisibles de l'action sur les pôles du DD :

Commentaires :

La rationalisation des infrastructures, des équipements et des services publics créera certainement des impacts environnementaux ponctuels plus importants qu'il s'agira de localiser si possible dans des sites moins sensibles ou de maîtriser par des mesures de protection ou de minimisation adaptées.

En terme économique, les projets seront plus coûteux mais répartis entre l'ensemble des bénéficiaires. La rentabilité des projets sera meilleure puisqu'ils seront localisés selon un bassin d'utilisateurs/population transfrontaliers et non plus national.

A la condition que les équipements et infrastructures soient disposés de manière adaptée aux besoins et bassins de population, les effets en terme de société seront positifs car les services seront maintenus et vraisemblablement de meilleure qualité.

Date de création : 30.08.05

Fiche J2 page 2

Action :	Développer les échanges de bonnes pratiques en matière d'aménagement du territoire	 Espace Mont-Blanc
Politiques et stratégies :	Gérer l'espace foncier, l'urbanisation et l'habitat pour un développement socio-économique harmonieux et solidaire	
		Fiche « ACTION » J3
Type d'action :	<input checked="" type="checkbox"/> Programme actions	<input type="checkbox"/> Mesure <input type="checkbox"/> Action
Portée transfrontalière :	<input type="checkbox"/> Nationale	<input type="checkbox"/> Locale
<input checked="" type="checkbox"/> Trinationale	<input type="checkbox"/> Binationale	<input type="checkbox"/> Régionale
Localisation : Espace Mont-Blanc, France-Italie-Suisse		
Description :		
<p>La préservation du territoire de l'EMB passe par la reconnaissance des valeurs qui lui confèrent une identité propre et dictent le type de protection à instaurer. Cette reconnaissance nécessite une « formation ou éducation » à plusieurs niveaux pour engendrer une prise de conscience (sensibilisation) et un retour en terme d'actes, selon les responsabilités et les utilisations du territoire.</p> <p>Ce programme d'actions sera décliné en plusieurs parties :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la définition d'une politique d'information (contenu) 2. des campagnes d'information, de communication, de sensibilisation et d'éducation au territoire 3. la mise sur pied de formations spécifiques 4. les échanges de pratiques et d'expériences <p>Politique d'information</p> <p>Ainsi, cette politique d'information sera différenciée selon que l'on cherche à sensibiliser les gestionnaires ou les différents utilisateurs (résidents, industriels, touristes, agriculteurs, chasseurs, etc.). Les jeunes et enfants sont aussi particulièrement concernés car ils jouent un rôle important de précepteur auprès de leurs parents.</p> <p>La politique générale d'information portera sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - objectifs du développement territorial (charte EMB, cantons, régions) - instruments légaux et outils d'application - principes d'aménagement durable - liens entre aménagement et économie - liens entre aménagement et qualité de vie - localisation des activités et transports - protection de la nature, du patrimoine, du paysage et de l'environnement - impacts anthropiques <p>Campagnes d'information, de communication, de sensibilisation et d'éducation au territoire</p> <p>Afin de renforcer une image forte du territoire et de développer le sentiment d'identité commune, des campagnes d'information, de communication, de sensibilisation et d'éducation au territoire pourraient être organisées ; elles prendraient la forme de campagnes itinérantes au sein de l'EMB et lors de manifestations extérieures. On profitera des synergies avec les manifestations existantes et ancrées dans les habitudes.</p> <p>Formations spécifiques</p> <p>Par la mise sur pied de formations spécifiques dédiées aux élus et professionnels du tourisme, ceux-ci disposeront d'une meilleure connaissance du territoire sur lequel ils sont amenés à prendre des décisions ou sur lequel ils exercent un certain impact.</p> <p>Il s'agit de leur faire prendre conscience des valeurs et potentiels de leur région en relation avec l'EMB, mais également les impacts et risques induits par une gestion ou une utilisation inadaptée. En finalité, les participants devraient avoir assimilé le fait que leur territoire est fragile et que les ressources ne sont pas disponibles sans limites. De plus, ils s'identifieront petit à petit à l'EMB en tant qu'unité territoriale dotée d'un statut de protection.</p>		
Date de création : 30.08.05		Fiche J3 page 1

Echanges de pratiques et d'expériences

La présentation par chaque pays de ses pratiques et expériences permettra de mettre en évidence, sur la base des analyses ou des évaluations réalisées, les cas exemplaires dont il s'agira de s'inspirer pour les cas ou projets en cours et à venir.

La mixité des participants permettra d'identifier les problèmes rencontrés, de présenter les solutions adoptées et de discuter de l'optimisation, en tenant compte des aspects administratifs (procédures), économiques (coûts) et participatifs.

Modalités de mise en œuvre :

Politique d'information :

- Etablir une politique générale d'information
- Lister les différents acteurs territoriaux
- Identifier les thèmes à aborder pour chaque catégorie de répondant (selon le niveau de compréhension et d'implication)
- Définir les outils et modes de communication adaptés
- Sensibiliser les participants aux caractéristiques de l'EMB
- Edicter quels sont les principes de base d'un aménagement durable
- Proposer des activités en relation avec le territoire favorisant une prise de conscience (randonnées éducatives accompagnées)
- Illustrer avec des exemples ou comportements exemplaires ou à proscrire
- Inciter les participants à jouer un rôle de relais auprès des collectivités et dans leur entourage

Campagnes itinérantes :

- Choix des thématiques territoriales définition du programme et contenu de la campagne
- Recherche de financements (ex. sponsors)
- Organisation et réalisation de la campagne (supports, formation des animateurs, etc.)
- Evaluation et optimisation selon la fréquentation et le succès rencontré
- Liens éventuels avec le thème de l'année internationale (eau, sport, forêts)

Formation, échanges de pratiques et d'expériences :

- Définir un groupe de travail pour déterminer le contenu de la formation selon les besoins exprimés ou identifiés et les perceptions
- Constituer des groupes de participants mixtes par région, pour permettre des échanges d'expériences et de points de vue
- Mettre sur pied différents événements favorisant l'information et les échanges entre participants, tels que forums, séminaires ou tables-rondes thématiques
- Evaluer ces événements auprès des participants en terme d'intérêts et de contenu (questionnaire)
- Etudier la possibilité de rendre ces formations obligatoires

Acteur(s) :

Maître(s) d'ouvrage : EMB, cantons et régions

Partenaire(s) : communes, groupes professionnels, institutions spécialisées (p. ex. CREPA, Médiathèques, pro Mont-Blanc), collectivités locales

Financement :

Source(s) de financement possible(s) :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> EMB | <input type="checkbox"/> Commune(s) |
| <input type="checkbox"/> Pays | <input type="checkbox"/> Privé |
| <input checked="" type="checkbox"/> Région, Canton/Département | <input type="checkbox"/> Autre : |

Coûts approximatifs : indéterminé EUR

Remarque :

Le coût de l'opération sera déterminé par l'importance et le nombre des événements organisés.

Selon les acteurs cibles, certains milieux associatifs voire économiques pourraient aussi être impliqués. Possibilités de financement par des partenaires privés.

Les campagnes itinérantes pourraient obtenir des contributions d'associations (p. ex. ProNatura) ou éventuellement obtenir un prix « développement durable ».

Date de création : 30.08.05

Fiche J3 page 2

Monitoring (indicateurs possibles) :

- nombre de participants/visiteurs par catégorie et par région
- évolution des pratiques (qualitatif), sur la base d'une liste de critères communs
- nombre d'événements/rencontres annuelles
- localités/communes concernées
- résultats des évaluations des événements
- réactions sur le site internet

Outil(s) d'application nécessaire(s)

Domaines : Aménagement du territoire Environnement Economie
 Société

Type d'outil : Technique Juridique Institutionnel

Commentaires et recommandations :

Cette mesure ne nécessite pas d'outils particuliers d'application, sachant qu'elle est avant tout basée sur une participation libre et ouverte d'un maximum de personnes, fonctions, localisation et âges confondus.

→ Liens avec les fiches J1, H5

Evaluation des incidences et effets prévisibles de l'action sur les pôles du DD :**Commentaires :**

L'assimilation des principes du développement durable en terme d'aménagement constitue la base indispensable à un déploiement des effets du SDD sur l'EMB. Les gains prévisibles à moyen ou long termes devraient être une meilleure coordination des projets territoriaux entre communes et régions selon la sensibilité des sites, les surfaces bâties disponibles et l'accessibilité.

La première étape requise est la prise de conscience collective, des politiques et des usagers, de l'importance d'une protection et préservation du territoire de l'EMB garantes d'un développement harmonieux et respectueux des valeurs naturelles et patrimoniales.

La réalisation de cette information peut, selon le moyen choisi, amener les participants à créer et tisser des liens qui n'auraient pas existés sans cela.

Les effets sont donc globalement positifs tant sur l'économie, l'environnement et la société.

Les effets dus à l'organisation de campagnes d'information et d'événements de ce type ne peuvent être que positifs en termes d'environnement et de société, puisqu'une prise de conscience s'opère chez les participants et qu'une mise en réseau est facilitée.

Date de création : 30.08.05

Fiche J3 page 3